

Étaient présents :

Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Aude DELPEYROU - Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE - Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN.

Étaient absents excusés :

Alice AMELIN - Sandra BOUSQUET - Denis VIMENEY.

Secrétaire de séance :

Jean CORBANÈSE.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une position officielle sur la situation actuelle des migrants qui fuient leur pays en guerre et réclame des états de l'Europe et tout particulièrement de la France, patrie des droits de l'Homme, en particulier, la plus grande solidarité envers ces populations en très grande souffrance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2015.

CALENDRIER

- ✓ Journée d'action de l'Association des Maires de France le 19 septembre 2015 (« j'aime ma commune ») pour défendre la Communes et les services publics de proximité et s'élever contre les baisses de dotations qui les mettent en grand danger. Une manifestation nationale est programmée par l'AMF mais l'Association des Maires de Gironde en organise une aussi devant la préfecture à Bordeaux. Compte tenu des manifestations programmées à St Pierre d'Aurillac ce jour-là, le Conseil décide d'organiser un rassemblement devant la mairie de 10h à 11h30 pour sensibiliser la population et faire signer une pétition. Cette information sera mise sur le site de la Commune et sur la page FACEBOOK qui va être créée.
- ✓ Rue de la Mane : le Conseil s'était engagé à organiser une réunion publique sur la circulation rue de la Mane et avant de mettre en place à titre expérimental un sens unique descendant depuis le parking de l'école jusqu'à la RD 1113. Cette réunion sera programmée pour la semaine avant les vacances de Toussaint soit entre le 12 et le 16 octobre selon la disponibilité de l' élu en charge des VRD. Toute la population, mais plus spécifiquement les riverains et les parents d'élèves, sera invitée à y participer.

ASSAINISSEMENT

- ✓ Le Maire rappelle au Conseil la discussion de la dernière réunion et la décision prise de saisir la justice au sujet des importants dysfonctionnements de la station d'épuration, le mandatant pour agir le plus rapidement possible. Un cabinet d'avocats qui a mené le même type d'action pour des faits similaires et qui a déjà conseillé les élus, a été saisi de ce dossier. Une requête en référé d'expertise a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux le 25 août dernier et dont une copie a été adressée à tous les élus. Cette demande a pour but de faire désigner rapidement un expert pour ensuite pouvoir savoir contre qui agir en justice : le concepteur de la station, le constructeur (SAUR et son assureur) et/ou son sous-traitant (RIJOL), l'exploitant, l'état car les services de la DDTM avaient une mission d'assistance.
- ✓ Il est ensuite fait état de problèmes de facturation et d'erreurs de relevés d'index. Il est rappelé que c'est le listing fourni par la SOGEDO pour la fourniture d'eau qui sert de base à la facturation de l'assainissement et qu'il n'est toujours exploitable. Le Conseil estime que, quelle que soit le résultat

de la consultation en cours pour la DSP, il est souhaitable que la facturation unique soit appliquée à partir de 2016 pour plus de lisibilité et d'efficacité.

- ✓ La procédure de la nouvelle délégation de service public se poursuit et les offres reçues de 2 sociétés seulement à la suite de l'appel à candidature sont actuellement à l'étude et l'analyse des services du Conseil Départemental chargé de la mission d'assistance à maître d'ouvrage. La négociation n'a pas encore commencé et, devant les prix proposés élevés en raison des contraintes techniques du réseau et des problèmes de la station, le Conseil mandate les élus qui en sont chargés de défendre les intérêts de la Commune et des usagers. Il est également regretté que l'eau utilisée (hors puits et récupérateurs) pour l'arrosage des jardins soit automatiquement facturée en assainissement ce qui limite la culture de jardins potagers par la population.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

- ✓ Transfert de la Maison du Tamon : il a eu lieu à la date du 1er juillet sur la base d'un état des lieux et une convention va être mise en place pour l'utilisation gratuite par la Commune des locaux pour les activités d'accueil périscolaire et de TAPS. Le Conseil autorise le Maire à signer ces documents.
- ✓ Convention de prestation de service : pour l'entretien courant et les petites réparations de la Maison du Tamon, la CDC a demandé à la Commune que les services techniques continuent d'intervenir en attendant qu'une solution pérenne soit trouvée au sein de ses services. Un remboursement des frais engagés est proposé au coût réel du personnel et un circuit de décision très précis sera mis en place pour éviter des interventions multiples auprès du personnel communal. Le Conseil donne son accord pour éviter des frais à la CDC qui devrait sinon appeler un artisan et pour assurer le bon fonctionnement des activités d'AVL. Le Maire est autorisé à signer cette convention.
- ✓ Confirmation que le Conseil est d'accord pour le mercredi après-midi qui est devenu de l'accueil périscolaire et non plus de l'accueil de loisirs, soit transféré à la CDC pour que la gestion préalable soit maintenue.
- ✓ Convention pour la mise à disposition gratuite de locaux communaux dans le cadre de l'accueil de loisirs : cette convention tripartite porte sur l'école (dortoir, salle de motricité, cour et préau de maternelle et une salle de la primaire) afin d'accueillir les enfants de moins de 6 ans. Le Maire est autorisé à la signer dès que les prescriptions seront arrêtées définitivement, la négociation des conditions matérielle étant en cours.

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La Loi NOTRe ayant été votée cet état avec un seuil de 15.000 habitants, la CDC des Coteaux Macariens va devoir fusionner et les discussions vont aller vite car le calendrier du schéma départemental de coopération intercommunal va s'accélérer. Le Conseil réaffirme sa volonté de fusionner avec la CDC de La Réole mais dépend de la décision de Caudrot en raison de la continuité territoriale exigée par la loi. Le Bureau des Maires puis le prochain Conseil Communautaire vont débattre de ce dossier. Le Bureau Municipal du 18 septembre sera élargi à tout le Conseil pour examiner ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

À la suite de la vente des immeubles Génestine et Langlade, il convient de passer plusieurs écritures pour leur sortie de l'actif de la Commune et pour constater la plus-value réalisée puisque la somme figurant à l'inventaire des biens de la Commune est de 64.110,68 € alors que la vente a rapporté 108.500 €. Le renforcement des crédits inscrits à l'article 21318 étant insuffisants il convient de les renforcer de 7.800 € par transfert des dépenses imprévues. L'achat des tableaux numériques pour les 2 classes de maternelle a été repoussé à 2017 en accord avec les enseignantes, les programmes étant recentrés sur l'oral et la socialisation et les progrès techniques laissant penser que des versions tactiles plus adaptées à cette tranche d'âge pourront alors être choisies.

CONVENTION POUR LES LOCAUX MIS À DISPOSITION D'ASSOCIATIONS

Le Conseil avait confié au Maire et au 1er Adjoint chargé de la vie associative de contractualiser avec les associations qui utilisent à titre permanent un bâtiment communal afin qu'elles participent à la prise en charge des frais de fonctionnement, de les inciter à réaliser des économies et de les responsabiliser sur la gestion de ces locaux. C'est ainsi qu'une convention :

- ✓ A été signée avec AVL pour le « 1000 Club » confié en totalité à l'association en échange de la prise en charge complète des fluides, les obligations étant celles liées à la relation propriétaire/locataire.
- ✓ A été proposée aux Bleuets Macariens pour la gestion complète du stade et du Club House à compter du 1er janvier 2016 contre une prise en charge complète des fluides et de l'entretien (sauf réparation éclairage du terrain) et une augmentation de la subvention de fonctionnement de l'équivalent des frais transférés compte tenu de l'importance des sommes concernées. Le Club a donné un accord de principe à cette contractualisation qui l'incite à gérer cet équipement au plus juste et dans l'intérêt de tous, les économies réalisées restant au bénéfice des Bleuets.
- ✓ A été proposé au Pétanque Club pour le bâtiment des anciens sanitaires du camping et du terrain de jeu de boules sur l'espace La Carreyre. Les conditions et les sommes en jeu n'étant pas les mêmes une participation sera inscrite dans la convention pour 1/3 des dépenses d'électricité. La Commune conserve la décision finale en cas de litige sur l'utilisation de ces équipements qui peuvent être utilisés par d'autres associations et conserve à sa charge l'eau et 1/3 de l'électricité.
- ✓ A été proposée en même temps et aux mêmes conditions aux Sous Fifres de St Pierre pour le local de la Carreyre qu'ils utilisent (ancien accueil du camping).
- ✓ A été proposée au Secours Populaire Français pour ma « maison Louarn » afin de créer une antenne dans le Sud Gironde et reprendre l'activité « aide alimentaire ». La date prévue d'octobre pour le démarrage des activités devra certainement être repoussée compte tenu de l'indispensable formation des bénévoles. Ces derniers ont d'ores et déjà nettoyé et peint le local cet été.
- ✓ Sera proposée à la Communauté Sportive et Gymnique des Bords de Garonne pour la salle de musculation dès la reprise d'activité, étant précisé que cette association a toujours pris en charge l'ensemble des frais de fonctionnement dès l'ouverture de la salle.

L'ensemble des associations rencontrées a plutôt bien accueilli la démarche et les propositions de la Commune, montrant une grande responsabilité à cet égard.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le dossier de mise en conformité de la salle des fêtes, du restaurant scolaire et du Club House est prêt et le Conseil autorise le Maire à le présenter en son nom.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE BOIS À LA RÉSIDENCE DU GRAVEYRON

Le Maire rappelle que la convention signée avec le Ministère de l'Environnement a permis le financement du projet d'extension du réseau et le raccordement du Graveyron, une subvention de 90.000 € étant accordée pour les travaux estimés à 150.000 €. Une demande exceptionnelle et dérogatoire sera présentée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires pour 2016. Le Conseil mandate le Maire pour monter le dossier et le présenter au Préfet.

POINT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le Maire et Gaëlle DELPRAT ont rencontré la nouvelle Directrice, Laurence PERDRIX avant la rentrée qui s'est très bien déroulée, les effectifs étant relativement bas dans toutes les classes ce qui induira une véritable vigilance tout au long de l'année et peut être un réexamen des critères d'inscription, mais permet cette année des classes allégées. Le « passeport cantoche » qui a été distribué à tous les élèves de primaire est remis à chaque élu. Les problèmes de ventilation constatés en juin ont été réglés cet été.

TUBAS

Une réunion pour travailler sur le projet de coopération décentralisée et sur une récente demande du Maire de Tubas aura lieu le mercredi 9 septembre à 14h en Mairie. Les élus intéressés peuvent y participer.

Le Maire rencontrera Okab DARAGHMA à l'occasion des Assises de la Coopération les 22 et 23 octobre 2015.

DESHERBAGE

Il semble que les habitants, en particulier du secteur des lotissements, réagissent mal à l'arrêt du désherbage par les services techniques des trottoirs et espaces publics. Le Conseil estime indispensable d'expliquer sa démarche et l'arrêt des produits phytosanitaires et décide de réaliser un flyer et de le distribuer ensemble aux habitants des lotissements. Il pourra ensuite être repris dans Le Petit Journal et mis sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h.